

Thonon
Agglomération

PLUi
-HM

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal
Habitat &
Mobilité

Je m'informe
et je participe



Qu'est-ce qu'un PLUi-HM ?

C'est un **document d'urbanisme de planification opérationnel et stratégique** qui définit le projet global pour le territoire intercommunal à l'horizon d'une dizaine d'années.

Il déterminera les droits d'occupation et d'utilisation du sol pour toute personne publique ou privée, sur les 25 communes de l'agglomération.

Il intégrera plus spécifiquement **deux volets stratégiques** pour l'aménagement du territoire de demain :

H pour **HABITAT**, avec un Programme Local de l'Habitat (PLH).



M pour **MOBILITÉ**, avec un Plan de Mobilité (PDM).

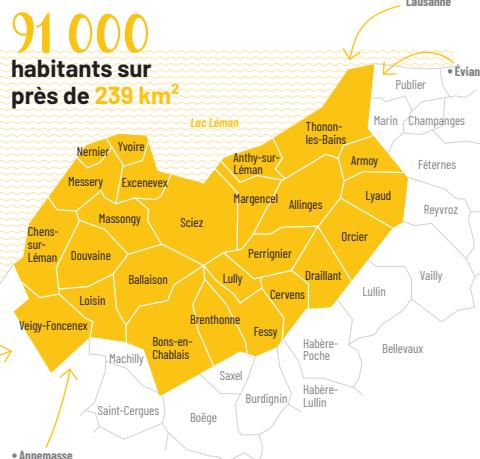
Pourquoi un PLUi-HM à 25 communes ?

Pour répondre aux enjeux d'aménagement et de développement durables de notre territoire à l'horizon 2035.

... En tenant compte des lois et des documents de portée supérieure

tels que le SCoT du Chablais (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PCAET de Thonon Agglomération (Plan Climat Air Energie Territorial).

Un territoire attractif, dynamique, sous influence des territoires voisins



91 000 habitants sur

près de 239 km²

De nombreux défis à relever et à concilier qui dépassent les seules limites communales* :



- affirmer le territoire et l'action communautaire
- organiser et encadrer le développement en cohérence avec l'armature urbaine de l'agglomération
- assurer une offre de logements et d'hébergements en adéquation avec les besoins du territoire
- favoriser une mobilité plus durable et plus étroitement associée à l'urbanisation
- favoriser un développement économique et commercial utile au territoire
- penser l'agriculture de demain
- engager le territoire sur une trajectoire forte en matière environnementale, notamment en matière de transition énergétique

*premières intentions annoncées dans la délibération du Conseil Communautaire qui a lancé la procédure.

Un projet coconstruit

Engagée le 23 février 2021 (par délibération du Conseil Communautaire de l'agglomération), l'élaboration du PLUi-HM s'inscrit dans une procédure très encadrée.

Par qui ?

- Cette procédure est pilotée par **Thonon Agglomération**, compétente en matière de documents d'urbanisme.
- L'agglomération est accompagnée par différents **bureaux d'études experts** dans les nombreuses thématiques à traiter par le PLUi.



Avec qui ?

- En **COLLABORATION** avec les 25 communes du territoire.
- En **ASSOCIATION** avec les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, SIAC, chambres consulaires, territoires limitrophes ...).
- En **CONCERTATION** avec la population, les associations et toute personne intéressée, ainsi qu'avec des instances citoyennes tel que le Conseil Local de Développement.

Les grandes étapes de l'élaboration du projet

(calendrier prévisionnel)



Une fois approuvé par le Conseil Communautaire de l'agglomération, le PLUi-HM se substituera aux documents d'urbanisme en vigueur (PLUi du Bas-Chablais et PLU communaux).

Comment s'informer et participer ?

Différents moyens d'information et d'expression sont à votre disposition pour vous tenir informés et contribuer aux réflexions sur le devenir du territoire, qui peuvent vous concerner directement :



le site internet de Thonon Agglomération :

www.thononagglo.fr
(rubriques Nos grands projets et actus) :
avancement du projet, documents téléchargeables, formulaire contact...



des **réunions publiques** aux phases-clés de la démarche



des **ateliers** de concertation



des **registres** de concertation à votre disposition dans les 25 mairies de l'agglomération

Dites-nous tout ↗



Une plateforme collaborative dédiée au projet avec notamment une carte collaborative pour mieux positionner vos avis, propositions ou remarques directement sur le secteur concerné !

ditesnoustout.fr/pluihmthononagglo



 d'infos

www.thononagglo.fr
 @ThononAgglo